

Je parle de chance parce que cela ne manquait pas d'intérêt. Le milieu des affaires chilien n'a pas moins fait au nom du général Pinochet que le milieu des affaires canadien qui a dépensé des millions de dollars à la promotion de cet accord.

Une voix: Des fascistes.

Le sénateur Stollery: Je n'ai pas dit que le milieu des affaires est fasciste et je ne le pense pas, mais je crois fermement qu'il a mal agi...

Le sénateur Frith: Bravo!

Le sénateur Stollery: ... qu'il a agi de façon inacceptable en pays démocratique.

Le sénateur Frith: C'est exact.

Le sénateur Stollery: Je connais assez bien un bon nombre de pays, une bonne centaine au moins, et le seul exemple qui me vienne à l'esprit est celui du Chili, où le milieu des affaires a appuyé massivement le général Pinochet au cours du récent plébiscite.

Le milieu des affaires tenait désespérément à ce que cet accord soit adopté et pourtant, si l'on examine nos statistiques d'exportation, on se rend compte que nous sommes au treizième rang dans le commerce avec un pays comme la Chine, alors que l'Australie est au troisième rang, même si nous avons reconnu la Chine avant que l'Australie ne le fasse, je crois. Le Canada est, par ordre d'importance, le vingt-neuvième partenaire commercial industrialisé et capitaliste de l'Union soviétique. Seule la Grèce fait moins de commerce que nous avec l'URSS. Nous sommes le neuvième partenaire commercial du Japon. Si l'on examinait bien ces statistiques, on se rendrait compte, j'en suis sûr, que ce ne serait pas seulement huit pays, dont certains sont beaucoup plus petits que le Canada, qui nous devanceraient dans le commerce avec le Japon si ce n'était du fait que nous fournissons des matières premières à ce dernier.

Toutefois, il se fait tard et je remercie les sénateurs d'avoir eu la patience de m'écouter, car je sais qu'ils sont nombreux à songer au train ou à l'avion qu'ils doivent prendre. Merci beaucoup.

L'honorable Len Marchand: Honorables sénateurs, je ne vais prendre que quelques minutes. Je me souviens d'un important débat tenu durant le temps des fêtes dans les années soixante-dix. Je ne me rappelle pas l'année exacte, mais je faisais alors partie du gouvernement Trudeau. Nous discutons d'une question d'une telle importance que l'opposition nous avait forcés à travailler durant la période des fêtes. Le défunt Don Jamieson avait alors dit que, lorsque les Canadiens étaient en train de se préparer pour Noël, ils n'avaient pas le temps d'écouter les débats parlementaires.

Je sais que l'Accord de libre-échange préoccupe beaucoup de Canadiens et qu'il n'a pas été abordé sous tous ses aspects durant la campagne électorale. Chose certaine, un des groupes dont les intérêts n'ont pas été mentionnés durant la campagne est la collectivité autochtone. Le sénateur Adams a soulevé l'autre jour, lors du débat en deuxième lecture, quelques

questions concernant les régions nordiques et les Inuit en particulier, et je lui en sais gré.

L'Assemblée des premières nations a porté certaines questions à mon attention et si le ministre John Crosbie avait comparu devant le comité, je lui en aurais parlé. Je ne vais pas soulever tous ces points maintenant, mais je veux mentionner deux questions qui concernent les autochtones en général.

Un des principaux stimulants pour les économies indienne et non indienne sera le règlement des revendications territoriales visant près des deux tiers du pays. Certains, appuyés par des avis juridiques, ont exprimé la crainte que les sommes obtenues en règlement des revendications et utilisées pour stimuler le développement des entreprises puissent être considérées comme des subventions et, par conséquent, assujetties à des droits compensateurs. Comment le gouvernement peut-il répondre à cette préoccupation? Est-il clair que ces versements sont conformes aux droits aborigènes issus des traités et protégés en vertu des articles 25 et 35 de la Constitution canadienne?

Il est clair que la Couronne fédérale a le droit de conclure des traités. Ce qui est moins clair, c'est si les obligations découlant des traités, comme celles envers les Indiens, seront maintenues face aux nouveaux engagements découlant de l'ALE. Ces obligations l'emporteront-elles sur d'autres engagements comme l'aide aux sociétés et aux collectivités devant s'adapter à l'ALE?

Honorables sénateurs, voilà notre principale préoccupation relative à l'ALE. Je sais qu'on a beaucoup parlé des deux côtés et qu'on est parfois allé trop loin. Cependant, vous ne pensez pas, je l'espère, que mes remarques vont trop loin. Peut-être pour certains d'entre vous, mais pas pour nous. Nous craignons que cet accord global de libre-échange n'ait des répercussions dans nos collectivités, notamment en ce qui concerne le règlement des nombreuses revendications territoriales dans toutes les régions du pays et particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest. Mon collègue, le sénateur Adams, en a parlé l'autre jour.

Honorables sénateurs, en tant que Canadien de l'Ouest qui a été élu à la Chambre des communes pour trois mandats, j'ai souvent fait campagne sur le thème du libre-échange. Je suis en faveur du libre-échange, mais j'éprouve des craintes au sujet de cet accord. Je ne pense pas qu'il soit bon pour le Canada. Nous aurions pu faire mieux. Mais nous avons pris un engagement et les Canadiens se sont prononcés. J'espère seulement que nous avons bien agi. À l'instar de tous les Canadiens, j'en suis sûr, les habitants des localités autochtones vont surveiller de près les conséquences de cet accord sur nos concitoyens et nos localités.

Des voix: Bravo!

● (1400)

[Français]

L'honorable L. Norbert Thériault: Honorables sénateurs, je sais que nous sommes vendredi et qu'il est déjà quatorze heures. Je sais aussi que les honorables sénateurs veulent partir le plus tôt possible.